

**Vacance d'emploi immédiate – Appel à candidatures 2024**  
**PROMOTION par avancement de grade**  
**2 LIEUTENANTS professionnels**

Ce règlement a été fixé par le Conseil du 23 août 2024

Conformément à l'AR du 19/04/2014 portant le statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours. L'école du Feu de la Province de Liège organise les examens pour la promotion au grade de Lieutenant.

**Conditions d'accès :** Conformément à l'article 56 de l'AR précité :

A la date de clôture du dépôt des candidatures (voir plus bas) :

- 1) Être nommé au grade de sergent ou d'adjudant **professionnel** au sein de la zone VHP ;
- 2) Être belge ;
- 3) Avoir obtenu la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de la dernière évaluation ;
- 4) Être titulaire du brevet NOFF1 (ou assimilé : ancien brevet officier ou OFF1) ;
- 5) Avoir réussi l'examen de promotion visé à l'article 57 ;
- 6) Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

**Titres et mérites, repris dans les conditions d'accès, à joindre à la candidature :**

- Brevet NOFF1 (ou assimilé)
- Une lettre de motivation manuscrite

**Annnonce et publication :** au plus tard 30 jours avant la date limite d'inscription

- Site intranet de la ZONE
- Affichage dans les postes de la zone
- Courrier électronique ou par courrier recommandé pour les agents temporairement éloignés du service

**Epreuves :**

Le candidat devra réaliser les épreuves suivantes :

1. Une **épreuve écrite** sur les connaissances opérationnelles relatives au grade postulé comptant pour **10 points** ;
2. Une **épreuve pratique** (mise en situation opérationnelle) comptant pour **20 points** ;
3. Une **épreuve complémentaire** comptant pour **15 points** ;

Ces quatre épreuves sont organisées par l'Ecole du feu en présence d'un membre du Comité de direction.

4. Une **épreuve orale** comptant pour **15 points**, organisée par l'Ecole du Feu en présence des membres du jury.

Toutes les épreuves sont éliminatoires, la réussite de chaque épreuve est fixée à **50%**, à l'exception du CAF pour lequel l'agent doit être apte.

**Une note globale de minimum 50% est exigée.**

Le jury établit un classement des candidats. Le Conseil de zone est lié par ce classement.

Les lauréats seront désignés en fonction du nombre de vacances par poste.

Les lauréats non désignés seront versés dans une réserve de promotion valable deux ans et prolongeable au maximum deux fois deux ans, dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales.

**Composition du jury désigné par le Conseil de Zone :**

- Un membre du Conseil ;
- Le Commandant ou son délégué ;
- Un Officier membre du Comité de direction ;
- Un Officier de la Zone 5 WAL.

**Introduction des candidatures :**

Les candidatures, datées et signées, sont à envoyer, pour **le 17/11/2024 à minuit au plus tard**, à l'adresse suivante : Zone de secours VHP, Rue de Maestricht, 51 à 4651 BATTICE ou par courriel à l'adresse [job@zone-vhp.be](mailto:job@zone-vhp.be).

**Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions d'accès ne sera pas traité.**

## ANNEXE 5

	Description de fonction <b>Lieutenant</b>
<b>Objectifs</b>	<p>12. Coordonner l'intervention de plusieurs équipes d'intervention ou gérer des équipes d'intervention spécialisées pendant des incidents complexes afin de régler l'intervention de manière efficace, efficiente et sécurisée, et de limiter au maximum les dégâts humains et matériels.</p> <p>13. Prendre en charge les tâches générales de direction opérationnelle, administrative et technique et exécuter des missions administratives et techniques spécialisées afin de garantir un fonctionnement opérationnel, administratif et technique optimal de la zone de secours.</p> <p>14. Apporter la connaissance et l'expertise technique opérationnelle ainsi que stimuler et initier l'entraînement afin de garantir que le personnel dispose des connaissances opérationnelles et techniques afin d'exécuter de manière adéquate et sécurisée toutes les missions de secours et appliquer toutes les réglementations légales et les accords zonaux et locaux en toutes circonstances.</p>
<b>Description</b>	<p>Le lieutenant peut opérer comme :</p> <p><u>Responsable du secteur / Responsable final</u> : Lors d'une intervention monodisciplinaire de base, le lieutenant est le responsable final de la gestion de l'incident. Lors d'une intervention à grande échelle, le lieutenant est responsable d'un secteur et est sous l'autorité du commandement opérationnel. Il a la responsabilité finale pour la gestion de l'incident dans son secteur.</p> <p>Lors d'une <u>intervention multidisciplinaire de base</u>, le lieutenant coordonne la réflexion multidisciplinaire durant le PC-capo. Si nécessaire, le lieutenant démarre le PC-OPS et le dirige en attendant un officier supérieur.</p> <p><u>Lors d'une intervention multidisciplinaire à grande échelle</u>, le lieutenant assume un rôle dans la structure de commandement.</p>
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	<p><b><u>Finalités-clés</u></b></p> <p>10. <u>Dirigeant opérationnel (intervention)</u></p> <p>Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un groupe de collaborateurs afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus efficace, efficiente et surtout sécurisée possible.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diriger et coordonner plusieurs équipes d'intervention au cours d'interventions plus importantes.</li> <li>- Veiller à la sécurité des collaborateurs.</li> <li>- Décider de la nature et de la priorité des actions à effectuer au cours des interventions plus importantes.</li> <li>- Evaluer la nécessité d'une montée en puissance et décider si la situation est sous contrôle ou a été stabilisée.</li> <li>- Gérer le PC-capot et prendre des décisions opérationnelles et stratégiques jusqu'au démarrage du PC-OPS.</li> <li>- Faire un débriefing après une intervention.</li> </ul>



	<p>11. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u></p> <p>Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.</li> <li>- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.</li> </ul> <p>12. <u>Coach</u></p> <p>Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien.</li> <li>- Indiquer et implémenter des processus d'amélioration.</li> <li>- Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes.</li> <li>- Promouvoir l'esprit d'équipe et être un exemple.</li> <li>- Apporter l'expérience et l'expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l'entraînement.</li> </ul>																				
<p><b>Place dans l'organisation</b></p>	<p><b><u>La fonction est dirigé par :</u></b></p> <p>Le lieutenant est placé sous la direction hiérarchique d'un capitaine ou d'un officier supérieur. Au niveau du fonctionnement quotidien de la zone, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d'un autre officier ou du commandant de zone.</p> <p><b><u>La fonction dirige :</u></b></p> <p>Dans des situations opérationnelles, le lieutenant dirige un groupe de maximum 50 personnes (indicatif).</p>																				
<p><b>Éléments de réseau</b></p>	<p><b><u>La fonction reçoit des informations de :</u></b></p> <table border="1" data-bbox="561 1482 1417 1706"> <tr> <td data-bbox="561 1482 842 1572">Officiers supérieurs (management)</td> <td data-bbox="849 1482 1152 1572">Questions orales et écrites, avis, décisions, ...</td> <td data-bbox="1158 1482 1417 1572">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="561 1581 842 1626">Collègues</td> <td data-bbox="849 1581 1152 1626">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1158 1581 1417 1626">Informel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="561 1635 842 1702">Collaborateurs</td> <td data-bbox="849 1635 1152 1702">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1158 1635 1417 1702">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table> <p><b><u>La fonction fournit des informations à :</u></b></p> <table border="1" data-bbox="561 1796 1417 2020"> <tr> <td data-bbox="561 1796 842 1863">Officiers supérieurs (management)</td> <td data-bbox="849 1796 1152 1863">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1158 1796 1417 1863">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="561 1872 842 1917">Collègues</td> <td data-bbox="849 1872 1152 1917">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1158 1872 1417 1917">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="561 1926 842 2020">Collaborateurs</td> <td data-bbox="849 1926 1152 2020">Questions orales et écrites, avis, décisions, ...</td> <td data-bbox="1158 1926 1417 2020">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table>			Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....
Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....																			
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel																			
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																			
Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																			
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																			
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....																			



	Citoyens	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
<b>Autonomie</b>	<p><b>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités.</li> <li>- La coordination opérationnelle concrète des équipes d'interventions pendant des interventions plus importantes.</li> <li>- L'organisation administrative interne du service qui lui a été confié.</li> <li>- Donner des avis/décisions externes dans des dossiers de routine.</li> <li>- Son fonctionnement propre, ainsi que le fonctionnement des hommes qui lui ont été affectés (dans les limites des accords passés).</li> </ul> <p><b><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau opérationnel : la coordination au cours des interventions de très grande ampleur et complexes, par exemple lors de l'activation d'un plan d'urgence et d'intervention.</li> </ul>		
<b>Cadre et conditions de travail</b>	Place dans l'organigramme	Le lieutenant est une fonction de promotion du cadre moyen vers le cadre supérieur. Il est dirigeant dans le cadre de l'organisation d'une équipe d'intervention et assume en outre certaines tâches de management.	
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations de temps de travail irréguliers.</li> <li>• Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et de nuit</li> <li>• Des rappels sont possibles</li> <li>• Charges physiques et lourdes sont possibles</li> <li>• Charge psychologique possible</li> <li>• Des services de rappel sont possibles</li> <li>• Remplir le rôle d'officier de garde est possible</li> </ul>	
	Niveau	/	
	Conditions de promotion	Cfr. statut administratif et pécuniaire	
	Période d'intégration	Cfr. statut administratif et pécuniaire	
	Diplôme	Nécessité de disposer du brevet OFF1	

Vu pour être annexé à l'arrêté du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

